

privilège de trente ans. Le ministre français, M. de Calonne, léger et frivole comme d'usage, consulta l'Académie des Sciences, qui, pour ne pas se compromettre, ne voulut point se prononcer, et le ministère répondit à l'inventeur du premier pyroscaphe qui ait remonté les rivières, qu'on lui accordait un privilège de quinze ans, s'il réussissait à faire remonter sur la Seine, l'espace de quelques lieues, un bateau chargé de cent cinquante mille mètres, et si le succès de cette épreuve était constaté à Paris. Jouffroy, anéanti par cette décision et dépourvu de capitaux, refusa de porter son invention en Angleterre, où Wast et Wast Brough venaient de faire subir à la pompe à feu les changements qui en ont fait la machine à vapeur. La révolution arrive; le marquis ou le comte de Jouffroy émigre et ne revient qu'au bout de dix ans. Alors Desblanc et Fulton s'occupaient, l'un à Trévoux, l'autre à Paris, de réaliser la navigation à vapeur; le premier devait ne pas réussir, parce qu'il opérait sur des bases fausses et qu'il ne copiait personne; et Fulton reproduisait en grand le modèle de Jouffroy. Desblanc entama dans les feuilles publiques une polémique contre son rival, en réclamant la priorité de l'invention. L'ingénieur américain répondit en substance, non sans une dédaigneuse ironie, dit M. Parisot : « Que M. Desblanc se rassure ? Est-ce d'exploitation de sucre qu'il est question ? Je ne ferai point concurrence en Europe, ce n'est pas sur les ruisseaux de France, c'est sur les grandes rivières de mon pays que j'exécuterai ma navigation. Est-ce d'invention qu'il s'agit ? Ni M. Desblanc, ni moi, n'imaginons le pyroscaphe. Si cette gloire appartient à quelqu'un, elle est à l'auteur de l'expérience de Lyon, des expériences faites en 1783 sur la Saône. »